

## MÉDECINS

# Les ordonnances devront être détaillées

**Les prescriptions médicales sont susceptibles de voyager d'un pays à l'autre.** L'Union européenne réclame plus de précision de la part des médecins.

**F**ini les ordonnances rédigées à la va-vite, souvent illisibles pour le commun des mortels. L'Europe invite les médecins prescripteurs à faire preuve de plus de précision : ils devront non seulement indiquer en toutes lettres tous les prénoms de leur patient ainsi que les leurs mais aussi leurs qualifications professionnelles et leurs coordonnées directes (adresse électronique et numéro de téléphone) sans oublier la date de naissance du patient.

L'objectif de cette directive européenne est de faciliter la reconnaissance des prescriptions médicales établies dans un autre état de l'Union européenne.

Comme le nom commercial d'un médicament peut varier d'un pays à l'autre, le médecin prescripteur mentionnera la dénomination commune recommandée par l'OMS ou à défaut, la dénomination internationale. Le nom de marque doit être indiqué si le médicament prescrit est un médicament biologique ou si le prescripteur le juge nécessaire d'un point de vue médical, il devra dans ce cas indiquer briève-

ment les raisons qui motivent son choix.

Dans la pratique, le nombre d'ordonnances transfrontalières est plutôt faible : environ 2,3 millions par an selon les estimations de la Commission européenne, soit entre 0,02 % et 0,04 % de l'ensemble des prescriptions délivrées dans l'Union. Mais le nombre de prescriptions acceptées dans un autre pays devrait augmenter d'environ 200 000 sur une base annuelle.

Dans un premier temps, l'Europe souhaitait réserver ces ordonnances détaillées aux citoyens qui souhaitaient les présenter dans un autre état mais l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé a plaidé pour une application généralisée « pour éviter toute confusion ».

Les médecins belges ont encore un peu de répit. Pour l'heure, l'entrée en vigueur de ces nouvelles règles attend toujours un arrêté d'exécution. Il faudra aussi que le projet finisse le tour des divers comités de l'Inami. Ah et puis les nouveaux carnets de prescription ne sont pas encore disponibles. ■